

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Réservations et contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location ainsi que le contrat de réservation dûment complété et signé.

Un accusé de réception vous sera adressé par retour de mail ou de courrier et devra être présenté lors de votre arrivée au camping.

Le numéro d'emplacement ne sera donné qu'à titre indicatif, sans garantie.

La réservation est personnelle. Il est interdit de sous louer ou de céder à un tiers.

Le nombre de locataire ne doit pas dépasser la capacité d'accueil de la structure.

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

Caution :

Pour les locations de mobil-home ou chalet, un dépôt de garantie de 250.00€ vous sera demandé à votre arrivée, pour les éventuelles dégradations commises dans la location. Un dépôt de garantie de 70.00€ vous sera également demandé pour le ménage si la location n'est pas rendue propre. Ces chèques de dépôt ne seront rendus qu'après vérification des lieux. En cas de départ anticipé (en dehors des horaires mentionnés ci-après) le dépôt de garantie sera renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Absence de rétractation :

Quel que soit le mode de réservation, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce, conformément à l'article L121-20-4 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergements fournies à une date ou selon une période déterminée.

Annulation par le locataire :

- Plus de 60 jours avant votre arrivée : L'annulation de votre contrat doit nous parvenir par courrier recommandé, l'acompte vous sera remboursé, les frais de dossier sont conservés.
- Entre 30 et 60 jours avant votre séjour : L'acompte n'est pas remboursé.
- Moins de 30 jours avant votre séjour : La totalité du montant de votre séjour sera conservée.

***** • Tout locataire s'engage à se conformer au règlement intérieur du camping, à laisser à son départ les lieux et locations propres et les ustensiles en parfait état de fonctionnement.

- Tout manquement sera porté à sa charge.
- Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à une remise en état aux frais du locataire.
- Le chèque de 70€ sera conservé si l'état de la location nécessite un nettoyage.
- Les chiens et les chats admis dans les locations doivent obligatoirement être tatoués et vaccinés (le carnet de vaccination est obligatoire). Ils ne devront jamais être laissés seuls dans les locations et être tenus en laisse dans l'enceinte du camping.
- Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible et de détente de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Les responsables de bruits répétés, nuisances graves, dégradations ou non respect du site et de ses installations seront expulsés sans remboursements des sommes déjà versées.

La barrière du camping est fermée de 22h30 à 7h30. Un dépôt de 30.00€ est demandé pour le badge de la barrière.

Equipement des lieux :

Les mobil home sont équipés en vaisselle, couettes, oreillers, télévision, électroménager. Seuls les draps, serviettes de toilette et torchons ne sont pas fournis.

Horaires :

Les locations d'emplacements nus se font de 12h à 12h.

Les locations de mobil home et de chambres d'hôtel se font de 15h à 19h et avant 10h le jour du départ.

Au-delà de ces heures limites de départ, il vous sera compté une journée supplémentaire.

Visiteurs :

Ils ne sont admis qu'après autorisation du bureau d'accueil et paiement de la redevance pour toute visite supérieure à 2 h. Ils devront laisser leur véhicule à l'extérieur du camping. Tout visiteur sera sous la responsabilité de la personne visitée.

Animaux :

Les animaux sont autorisés. Ils devront obligatoirement être déclaré à l'accueil et être tenu en laisse. Leur carnet de vaccination doit être tenu à jour. Il ne sera toléré aucune divagation sur le terrain ni aucun animal seul dans la location ou sur l'emplacement..

Les propriétaires des animaux sont tenus d'emmener ceux-ci hors du terrain de camping pour faire leurs besoins.

Divers :

Il est formellement interdit de fumer dans les locations.

Dans les tarifs hors saison, le gaz et l'électricité ne sont pas compris.